

S26

SECURITE ROUTIERE

Prévention des risques Routiers

Objectifs généraux :

- Evaluer les enjeux que représentent les accidents de la route pour le salarié, son entreprise et pour la société,
- Mesurer les conséquences possibles des comportements à risques (alcool, drogues, traitements médicamenteux, utilisation du téléphone...),
- Identifier les axes de progrès liés à l'organisation des déplacements professionnels (véhicule, réduction des déplacements et planification adaptée, formation des conducteurs ...).

Objectifs pédagogiques :

- Appréhender les risques encourus
- Analyser et mettre en œuvre la prévention des risques routiers.

Personnes concernées :

Toute personne utilisant un véhicule dans le cadre professionnel, y compris lors des trajets domicile/travail.

Pré-requis :

Savoir lire et écrire le français.
Posséder un permis de conduire

Moyens pédagogiques :

Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues.
Mise en œuvre des moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.
Travaux pratiques et étude de cas effectués par chaque stagiaire.
Remise à chaque stagiaire d'un document regroupant les divers thèmes.
Contrôle des connaissances à l'issue du stage.

Durée préconisée :

1 jour.

Nombre de stagiaires par session :

Groupe de 12 personnes.

Programme :

- Généralités sur les risques routiers : Les enjeux l'insécurité routière pour l'entreprise, les accidents de trajets, de missions, de droit commun. Statistiques nationales et professionnelles.
- L'aspect réglementaire :
 - * Code du Travail : les règlements d'entreprises.
 - * Code de la Route : les différentes infractions, les amendes et le permis à points, la responsabilité éventuelle de l'employeur (article L 121-1).
 - * Code Pénal : la mise en danger d'autrui.

* Code de la Sécurité Sociale : l'accident de la route / accident de travail, majoration des cotisations.

- Le véhicule : Choix du véhicule, adaptation aux missions, aménagements, matériels de sécurité, l'entretien et les vérifications, le chargement, la réglementation et l'impact sur la conduite.
- L'environnement : L'infrastructure routière, les signalisations.
- Le conducteur : L'état physique du conducteur – Alcool, traitements médicamenteux et drogues. L'installation du conducteur et des passagers : position de conduite, ceinture de sécurité.
- Le comportement au volant : L'utilisation du téléphone, avec ou sans kit main libre. Les activités à risques : rangements, lecture de carte, grignotages. Conduites à tenir en cas de panne, incident, accident corporel.
- Organisation des déplacements : La planification des tournées. Le choix et repérage des itinéraires (trafic routier et réseau emprunté). L'appréciation des distances parcourues (par jour, par mois, année). Le temps de conduite. Les vitesses (pointe, moyenne, autoroute, route, ville). L'anticipation sur les temps de pause.
- Bilan et synthèse.

Modalités d'évaluation de la formation :

A l'issue de la formation des tests d'aptitude sont complétés par le stagiaire, afin de définir son niveau d'acquisition des connaissances.

Validation de la formation :

Après contrôle des connaissances, une attestation de formation est délivrée à chaque stagiaire.